0510051D
ACADEMIE DE REIMS
COLLEGE DU MONT D'HOR
1 RUE MARCEL LADIESSE
51220 ST THIERRY
Tel : 0326031273

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/09/2019
Réuni le : 08/10/2019
Sous la présidence de : Florent Danelutti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LAMOURA , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SKI : le CA approuve le Budget prévisionnel du séjour au ski pour tous les élèves de 5ème Il autorise la perception de la participation des familles d'un montant de 310 € et accepte les dons des organismes mentionnés dans le budget ci-joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Danelutti
Prénom : Florent
Signé le: 10/10/2019 17:27:25

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0510051D
ACADEMIE DE REIMS
COLLEGE DU MONT D'HOR
1 RUE MARCEL LADIESSE
51220 ST THIERRY
Tel : 0326031273

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 2
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/09/2019
Réuni le : 08/10/2019
Sous la présidence de : Florent Danelutti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

IRLANDE : Le CA autorise le Chef d'établissement à signer le contrat de réservation du séjour en Irlande qui se déroulera du 10 au 16 mai 2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Danelutti
Prénom : Florent
Signé le: 10/10/2019 17:27:28

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0510051D
ACADEMIE DE REIMS
COLLEGE DU MONT D'HOR
1 RUE MARCEL LADIESSE
51220 ST THIERRY
Tel : 0326031273

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement
Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/09/2019
Réuni le : 08/10/2019
Sous la présidence de : Florent Danelutti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Tarifs dégradations : Le CA approuve les tarifs des dégradations :
Carnet de liaison : 3.50 €
Remplacement carte alise : 10 €
Concernant le matériel du collège, la facturation se fera à hauteur du prix de l'objet dégradé ou perdu en fonction de sa vétusté.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Danelutti
Prénom : Florent
Signé le: 10/10/2019 17:27:31

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0510051D
ACADEMIE DE REIMS
COLLEGE DU MONT D'HOR
1 RUE MARCEL LADIESSE
51220 ST THIERRY
Tel : 0326031273

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Répartition de la facturation de la demi-pension

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/09/2019
Réuni le : 08/10/2019
Sous la présidence de : Florent Danelutti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve

Pièce(s) jointe(s)
[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Facturation DP : Le CA approuve la répartition de facturation de la demi-pension pour 2019-2020 :
02/09 au 20/12 : 54 jours
06/01 au 10/04 : 48 jours
27/04 au 03/07 : 35 jours
Soit au total 137 jours de fonctionnement

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Danelutti
Prénom : Florent
Signé le: 10/10/2019 17:27:34

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0510051D
ACADEMIE DE REIMS
COLLEGE DU MONT D'HOR
1 RUE MARCEL LADIESSE
51220 ST THIERRY
Tel : 0326031273

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/09/2019
Réuni le : 08/10/2019
Sous la présidence de : Florent Danelutti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à REIMS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie 6èmes : le CA approuve le principe et le budget prévisionnel de la sortie de tous les 6èmes à l'opéra de Reims. Il accepte les dons et subventions mentionnés dans le budget ci-joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	4
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Danelutti
Prénom : Florent
Signé le: 10/10/2019 17:27:37

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0510051D
ACADEMIE DE REIMS
COLLEGE DU MONT D'HOR
1 RUE MARCEL LADIESSE
51220 ST THIERRY
Tel : 0326031273

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Concessions de logements

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/09/2019
Réuni le : 08/10/2019
Sous la présidence de : Florent Danelutti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Concessions logements : Le CA autorise la concession de logement par Nécessité Absolue de Service à Monsieur Sébastien FERGEAU, CPE.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Danelutti
Prénom : Florent
Signé le: 10/10/2019 17:27:40

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0510051D
ACADEMIE DE REIMS
COLLEGE DU MONT D'HOR
1 RUE MARCEL LADIESSE
51220 ST THIERRY
Tel : 0326031273

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Ordre du jour de la séance du 8 octobre

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/09/2019
Réuni le : 08/10/2019
Sous la présidence de : Florent Danelutti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Ordre du jour : Le CA adopte l'ordre du jour de la séance du 8 octobre.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Danelutti
Prénom : Florent
Signé le: 10/10/2019 17:27:43

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0510051D
ACADEMIE DE REIMS
COLLEGE DU MONT D'HOR
1 RUE MARCEL LADIESSE
51220 ST THIERRY
Tel : 0326031273

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption PV du CA du 24 juin

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/09/2019
Réuni le : 08/10/2019
Sous la présidence de : Florent Danelutti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

PV : adoption du PV du CA du 24 juin 2019.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Danelutti
Prénom : Florent
Signé le: 10/10/2019 17:27:47

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.